

**PARCOURS D'ÉTUDES**  
2018-2019  
**FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON (FSMS)**

**CATEGORIE**

Discipline principale

**NIVEAU**

2<sup>e</sup> cycle supérieur

**RESPONSABLE**

Denis VAUTRIN

**Cycle supérieur conférant le grade de MASTER**

**DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS**

La formation dure 4 années. Elle correspond à l'acquisition de 240 crédits ECTS (voir le détail page 5). Les deux premières années du cursus sont consacrées à l'acquisition des connaissances communes, les deux dernières à un parcours individualisé. Le cursus s'organise autour de trois axes proposant :

- une formation musicale approfondie ;
- une formation technique et scientifique dans les secteurs de la production d'enregistrement, de la création, de la diffusion musicale et sonore et de la recherche ;
- une formation pratique de haut niveau.

Le cursus est par ailleurs complété par de nombreux stages dans le milieu professionnel. L'élève doit participer à la totalité des cours inscrits au programme du cursus de la FSMS. Il peut, en fonction de sa disponibilité, s'inscrire à des disciplines complémentaires optionnelles. La moyenne hebdomadaire des cours et travaux pratiques pendant la scolarité est proche de 30 heures.

**OBJECTIFS ET CONTENU**

**1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> années**

- Acquisition des connaissances universelles, aussi bien musicales que techniques, propres aux métiers de musicien-ingénieur du son.
- Développement de la sensibilité artistique et de la créativité.
- Maîtrise de l'écoute et de l'analyse des sons.

Le cursus de ces deux années s'articule autour de cinq unités d'enseignement (enseignements musicaux, enseignements scientifiques, enseignements techniques, enseignements pratiques et des enseignements complémentaires)

**3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> années**

Les deux dernières années sont consacrées à un parcours plus spécifique avec le choix d'une orientation et d'une spécialisation professionnelle (production musicale, spectacle vivant ou création). Sous la direction de tuteurs personnalisés, l'élève développe son autonomie et réalise de nombreux projets personnels. De nombreux cours de spécialisation sont alors organisés (cf. tableau des enseignements page 3).

En complément des stages réalisés tout au long de la scolarité, l'élève aura l'opportunité de collaborer pendant un stage obligatoire de deux mois avec les équipes du service audiovisuel du conservatoire.

### **Organisation des études**

En fin de 2e année, chaque élève doit déterminer une direction professionnelle qu'il souhaite privilégier pour la poursuite de ses études. La formation propose ainsi trois directions possibles :

- Production musicale et sonore
- Création musicale et sonore \*
- Spectacle vivant\*\*

\* L'accès à la spécialisation professionnelle « Création musicale et sonore » est conditionnée par l'intégration à l'enseignement « Musique pour l'image » (discipline complémentaire optionnelle)

\*\* L'accès à la direction professionnelle « Spectacle vivant » est limité (quatre élèves chaque année au maximum).

Procédure pour le choix du cursus de 3e et 4e années :

1) Le choix d'une direction professionnelle est validé par le conseil de perfectionnement de la formation supérieure aux métiers du son. Le conseil s'appuie sur l'avis des enseignants de la formation. Pour l'accès à la direction « Création musicale et sonore », le conseil devra disposer de l'avis du professeur de l'option « musique pour l'image ».

2) Après la tenue du conseil de perfectionnement et avant les congés d'été, l'élève détermine un programme de réalisation de 3 projets qu'il souhaite entreprendre pendant ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années. Il le présente à une commission composée du responsable du département métier du son, accompagné des responsables d'autres départements et de représentants de l'équipe pédagogique.

Ce programme devra comporter :

- Une présentation écrite et détaillée des projets
- Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des projets
- Un planning prévisionnel de leurs réalisations

2/7 La commission guide alors l'élève pour définir :

- Les enseignements de spécialisation et les disciplines complémentaires optionnelles qu'il devra suivre.
- Son implication dans des projets de productions musicales proposés par le département des métiers du son. Les projets seront retenus pour leur caractère pédagogique et pour l'opportunité de développement d'expérience qu'ils garantissent.

La commission valide les projets personnels que l'élève propose, évalue son implication puis détermine l'encadrement qu'il pourra alors recevoir pour accompagner leurs réalisations.

Année 1 Année 2	<p>Enseignements musicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation musicale</li> <li>Analyse</li> <li>Harmonie</li> <li>Orchestration</li> <li>Piano complémentaire</li> <li>Culture et esthétique musicale</li> <li>Ecoute et esthétique musicale</li> <li>Histoire de la musique rock</li> </ul> <p>Enseignements scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques et traitement du signal</li> <li>Acoustique et Sonorisation</li> <li>Perception auditive</li> </ul> <p>Enseignements techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Technologies audio</li> <li>Ingénierie - Exploitation</li> <li>Prise de son, enregistrement et nouveaux médias</li> </ul> <p>Enseignements pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de son, mixage, post production - Musique acoustique</li> <li>Prise de son, mixage, post production - Musique amplifiée</li> <li>Informatique musicale</li> <li>Son à l'image - initiation</li> </ul> <p>Enseignements complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoute critique</li> <li>Anglais, métiers du son</li> </ul>	<p>Certificat Certificat Certificat Certificat Certificat Attestation Attestation</p> <p>Certificat Certificat Certificat</p> <p>Certificat Attestation Attestation</p> <p>Attestation Attestation Attestation Attestation</p> <p>Certificat Attestation</p>
Année 3 Année 4	<p>Disciplines principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets de production (Book)</li> <li>Projet de recherche</li> </ul> <p>Stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stage obligatoire</li> </ul> <p>Enseignements complémentaires communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de son Classique</li> <li>Prise de son Jazz et musiques actuelles</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mixage musique acoustique</li> <li>Mixage musiques actuelles</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais : métiers du son</li> <li>Communication et gestion de projet</li> </ul> <p>Enseignements de spécialisation :</p> <p>Validation de 4 enseignements* : selon le choix de la spécialisation professionnelle** et l'avis de la commission pédagogique réunie en fin de 2e année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Direction artistique</li> <li>Réalisation et mixage en musiques actuelles</li> <li>Création, composition, production pour la musique à l'image</li> <li>Sonorisation - spécialisation</li> <li>Informatique musicale (spécialisation)</li> <li>Arrangement (Chanson ou Jazz)</li> <li>Audio multicanal, nouveaux médias</li> <li>Musique filmée : Vidéo</li> <li>Musique filmée : Direction artistique et prise de son</li> <li>Design sonore</li> <li>Son à l'image- spécialisation</li> <li>Mastering</li> <li>(ou 2 disciplines complémentaires optionnelles proposées par les autres départements du Conservatoire)</li> </ul> <p>Aspects pratiques des métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>APM-SON : Entreprendre dans les métiers du son</li> <li>APM-SON : Droit, réglementation et aide à la création</li> <li>APM-SON : Sécurité normes et gestion des risques dans le spectacle vivant</li> </ul>	<p>Certificat</p> <p>Attestation</p> <p>1 Certificat prise de son</p> <p>1 Certificat de mixage</p> <p>Attestation Attestation</p> <p>Attestation Attestation Attestation Attestation</p> <p>Attestation Attestation Attestation</p>
<p>Obtention du diplôme de musicien-ingénieur du son par la validation de l'ensemble des certificats et attestations requis, exprimés dans ce tableau</p>		

**\*CHOIX DES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE SPECIALISATION PROFESSIONNELLE :**

Spécialisation : <b>Production musicale et sonore</b>
Direction artistique ou Réalisation et mixage en musique actuelle
Musique filmée : direction artistique et prise de son
Audio multicanal, nouveaux médias

Spécialisation : <b>Spectacle vivant</b>
Sonorisation - spécialisation
Informatique musicale
Design sonore

Spécialisation : <b>Création musicale et sonore</b>
Création composition production pour la musique à l'image
Réalisation et mixage en musique actuelle <b>ou</b> Design sonore
Arrangement (Classique ou Jazz..)

\*\*Liste des métiers répertoriés, ciblés pour chaque spécialisation professionnelle proposée par la formation supérieure aux métiers du son :

4/7

<b><u>Production musicale et sonore</u></b>
Directeur artistique d'enregistrement
Directeur du son pour la production musicale à l'image
Conseiller artistique auprès du réalisateur
Musicien, Ingénieur du son pour la production musicale en studio
Mixeur

<b><u>Spectacle vivant</u></b>
Designer de système de sonorisation
Mixeur, responsable de la qualité du son
Sonorisateur, producteur artistique

<b><u>Création musicale et sonore</u></b>
Réalisateur d'album, arrangeur
Designer musical et sonore pour l'image animée
Composition, arrangement, maquette pour l'image animée, la publicité, le cinéma

CREDITS ECTS ASSOCIES AUX ENSEIGNEMENTS DE LA FORMATION

		ANNEE 1 et 2	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4	TOTAL
ENSEIGNEMENTS MUSICAUX	Formation musicale		2	2	2	2	8
	Analyse		2	2	2	2	8
	Harmonie		3	3	3	3	12
	Orchestration		1	1	2	2	6
	Piano complémentaire		3	3	3	3	12
	Culture et esthétique musicale		2	2	2	2	8
	Ecoute et esthétique musicale		0	1	0	1	2
ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES	Histoire de la musique rock		2	0	0	0	2
	Mathématiques et Traitement du signal		3	3	0	0	6
	Acoustiques et Sonorisation		2	3	2	3	10
ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	Perception auditive		3	0	0	0	3
	Prise de son, enregistrement, nouveaux médias		0	1	1	0	2
	Technologies audio		3	4	3	3	13
	Ingénierie - Exploitation		1	1	0	0	2
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES	Informatique musicale		0	0	0	1	1
	Prise de son, Mixage, PP - Musiques acoustiques		2	2	3	2	9
	Prise de son, Mixage, PP - Musiques amplifiées		0	0	5	4	9
ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Son à l'image		0	0	1	1	2
	Ecoute critique		1	1	1	1	4
	Anglais : métiers du son		0	1	0	0	1
			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>120</b>

5/7

		ANNEE 3 et 4	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4	TOTAL
PEDAGOGIE DE PROJET	Projets de productions		10	10	15	15	50
	Projet de recherche						
STAGES	Stage obligatoire		0	0	14	6	20
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	Prise de son		2	2	0	4	8
	Mixage		2	2	0	4	8
	Anglais : métiers du son		3	4	0	1	8
	Communication et gestion de projet		2	1	0	0	3
	Conférences		2	2	0	0	4
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALISATION	Validation enseignements spécialisés 1		2	2	0	0	4
	Validation enseignements spécialisés 2		2	2	0	0	4
	Validation enseignements spécialisés 3		2	2	0	0	4
	Validation enseignements spécialisés 4		2	2	0	0	4
ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER	Entreprendre dans les métiers du son		1	0	0	0	1
	Droit, réglementation, aide à la création		0	1	0	0	1
	Sécurité normes, gestion des risques dans le spectacle vivant		0	0	1	0	1
			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>120</b>

## **CONCOURS D'ENTREE 2019-2020**

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1e octobre 2019 (être né *après* le 1e/10/1993).

Dates d'inscription : du 2 février au 2 mars 2019 sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr).

Dossier à finaliser impérativement en ligne avant le 8 avril 2019

### **1) Les candidats doivent satisfaire aux prérequis suivants**

- niveau BAC+2 en sciences
- niveau D.E.M de Conservatoire pour la musique. Il est donc exigé une très bonne connaissance du solfège, une bonne culture musicale, des notions d'écriture (harmonie et/ou contrepoint) et d'analyse musicale.

### **2) ADMISSIBILITÉ**

**Réalisation d'un projet personnel à envoyer impérativement avant le 8 avril 2019 par courrier postal au :**

**Conservatoire de Paris - Département Son - 209, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS**

Les élèves devront remettre un projet sonore personnel faisant preuve d'une certaine originalité ou créativité ou démontrant simplement d'un certain niveau de maîtrise technique.

Ce projet est libre et peut se présenter sous n'importe quelle forme : partition, musique enregistrée, maquette, prise de son, fiction sonore, bande son pour l'image, musique de film, habillage sonore, etc.

Le projet doit être accompagné d'une note explicative détaillant sa mise en œuvre (visées artistiques, choix, contraintes, lieux et outils utilisés) ainsi qu'une évaluation du résultat obtenu. Le candidat fera ressortir ce qu'il a mis en œuvre lui-même et comment. Cette note peut être très courte (un paragraphe) et ne peut en aucun cas dépasser 10 pages.

### **Épreuves de mathématiques et physique (7 mai 2019)**

6/7 Le niveau des problèmes et des questions posées est échelonné entre le niveau Bac S et le niveau Bac + 2 scientifique.

- mathématiques : épreuve portant sur les éléments de mathématiques utilisés en acoustique, électro-acoustique, électronique et traitement du signal (fonctions périodiques exponentielles, logarithmes, nombres complexes, développement en série, notions de calcul différentiel et intégral) (durée 3 heures)

- physique : statistique et dynamique, énergie, travail, puissance, électricité, charge, tension, courant, résistance, capacité, induction, champs électriques et magnétiques, courants continus et alternatifs. Phénomènes vibratoires : propagation, réflexion, réfraction, diffraction, interférence, entretien et amortissement (durée 3 heures)

### **Épreuves de musique (6 mai 2019)**

- Dépistage de fautes (écrit)
- Dictée à 2 voix, dictée d'accords, dictée atonale
- Reconnaissance de tonalités et cadences
- Reconnaissance de fragments d'œuvres
- Reconnaissance de fragments d'œuvres (jazz et musiques actuelles)
- Epreuve écrite d'analyse comparée

### **3) ADMISSION**

- Epreuve orale de formation musicale (3 juin 2019)
- Harmonisation d'une mélodie dans le style classique (connaissance de l'ensemble des accords et notes étrangères) (mise en loge 6h) (3 juin 2019)
- Epreuve d'écoute critique à partir d'enregistrements (4 juin 2019)
- Epreuve d'analyse comparée à partir de films, vidéos, ou d'extraits tirés du répertoire cinématographique (4 juin 2019)
- Entretiens en français avec le jury (les candidats pourront exécuter une pièce instrumentale de leur choix et devront répondre à des questions précises sur leur projet personnel transmis avec leur dossier d'inscription.) (5 et 6 juin 2019)

Il va sans dire que les candidats doivent posséder une oreille statistiquement normale.

COEFFICIENTS DES EPREUVES DU CONCOURS D'ENTREE DE LA FORMATION SUPERIEURE AUX METIERS DU SON :

Concours FSMS	Epreuves	Coef.	
<b>Admissibilité</b>	Mathématique	2	(note éliminatoire) *
	Physique	2	(note éliminatoire) *
	Moyenne des épreuves de Formation musicale	3	(note éliminatoire) *
	Reconnaissance d'œuvres classiques	1	(note éliminatoire) *
	Reconnaissance d'œuvres Jazz-Musiques actuelles	1	(note éliminatoire) *
	Analyse comparée	2	(note éliminatoire) *
	Projet personnel	6	
<b>Admission</b>	Harmonie	3	
	Epreuve orale de Solfège - Formation musicale	3	
	Ecoute critique	3	
	Analyse vidéo	3	
	3 Entretiens (coéf. 5 chacun)	15	(note éliminatoire) **
* note définie par le jury correcteur et suite à l'analyse des moyennes et écarts-types de chaque épreuve.			
** le candidat ne peut pas intégrer la formation supérieure aux métiers du son si les 3 notes sont toutes inférieures à 10/20			

7/7

*N.B. : Les candidats admis au concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.*

## RECOMPENSES

**Le Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Musicien-ingénieur du Son valant grade de Master** est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des certificats et attestations requis dans le cursus.

## LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE SORBONNE UNIVERSITE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de Sorbonne Université permet aux élèves de la Formation supérieure aux métiers du son qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Musicien-ingénieur du Son du Conservatoire, la licence de Musique et Musicologie de Sorbonne Université comprenant :

- Le Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Musicien-ingénieur du Son du CNSMDP ;
- la validation à l'Université de deux cours à choisir l'un dans l'offre du semestre 5, l'autre dans l'offre du semestre 6 de la licence de l'UFR de Musique et Musicologie de Sorbonne Université.

L'élève est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire il souhaite commencer ce parcours universitaire.

L'inscription et le paiement des droits à l'Université sont nécessaires pour y suivre les cours.